



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bromont, tenue le **lundi 1^{er} août 2022, à 19h00**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

2022-08-466

2022-30163 : PPCMOI – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION DE 4 RÉSIDENCES UNIFAMILIALES DANS UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ ET LA CONSERVATION D'UN TERRAIN DE 13,3 HECTARES, RUE DES FRÊNES

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la rue des Frênes et la construction de 12 résidences unifamiliales ont déjà été approuvés par le conseil sur le terrain visé par cette demande;

ATTENDU QUE ce développement de 12 terrains sur une superficie de 16,8 hectares avait permis à la Ville d'acquérir et de mettre en conservation un terrain de plus de 80 hectares;

ATTENDU QUE le projet est sur la glace depuis que les résidents du secteur tentent de trouver des moyens pour conserver ce terrain en espace naturel;

ATTENDU QUE la présente démarche s'inscrit dans le cadre de négociations pour un projet hybride dans lequel 13,3 hectares seraient acquis à des fins de conservation et 3,5 hectares seraient développés en projet intégré composé de 4 résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE le projet résidentiel intégré respecte les objectifs et critères du règlement relatif au PPCMOI;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de résolution de PPCMOI visant à permettre la construction de 4 résidences unifamiliales dans un projet résidentiel intégré et la conservation d'un terrain de 13,3 hectares, rue des Frênes.

ADOPTÉE

Copie certifié conforme | Ce 2 août 2022

LOUIS VILLENEUVE, maire

EVE-MARIE PRÉFONTAINE, greffière
